

# OLEICULTURE

## Bulletin d'information technique n°9



Mercredi 24 octobre 2012

Suite aux observations réalisées dans les vergers de référence par le réseau régional de surveillance de l'olivier\*, un Bulletin de Santé du Végétal - Région Corse est publié par la Chambre Régionale d'Agriculture. Ce BSV rend état de la présence des maladies et ravageurs de l'olivier et de leur impact sur la culture.

En fonction de ces constats, un bulletin de préconisations vient en complément afin de diffuser les bonnes pratiques quant à l'utilisation de produits phytosanitaires : matières actives homologuées, doses d'utilisation, périodes optimales d'application, etc.

### Aide aux traitements d'après les données de Météo-France Corse

Le tableau ci-dessous aide à la planification des traitements phytosanitaires en fonction des conditions météorologiques prévues sur la commune la plus proche de la parcelle traitée.

Les paramètres pris en compte sont : le vent (au seuil de 3 sur l'échelle de Beaufort soit 19 km/h selon l'arrêté du 12/09/06 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural), l'humidité (optimale à partir de 60%), la température (comprise entre > 5°C et 25°C) et les précipitations (peu ou pas de précipitations).

Vitesse approximative du vent au niveau de la rampe	Echelle Beaufort (à 10m de haut)	Description	Signes visibles	Pulvérisation
Moins de 2km/h	Force 0	Calme		Fumée montant à la verticale Traitement possible (attention au traitement par temps chaud)
2 à 3.5 km/h	Force 1	Très légère brise		Fumée s'inclinant selon le direction de l'air Traitement possible
3.5 à 6.5 km/h	Force 2	Légère brise		Bruissement des feuilles. Sensation de souffle sur le visage Traitement possible
6.5 à 10 km/h	Force 3	Brise		Feuilles et pétioles constamment en mouvement Conditions limites (éviter de pulvériser des herbicides en présence de cultures sensibles)
10 à 15 km/h	Force 4	Vent modéré		Petites branches en mouvement. Envol de papiers et de poussières Traitement déconseillé

**Tendance :** le temps se dégrade à partir de vendredi, pluies et vent sont annoncés, les températures passent sous les normales de saison. Petite amélioration lundi avec des averses moins fréquentes et un vent moins vigoureux. Le reste de la semaine le temps est variable, alternant entre averses et éclaircies, les températures gagnent quelques degrés.

	Jeudi 25 octobre	Vendredi 26 octobre	Samedi 27 octobre
<b>BASTIA</b>	 10 Km/h  13-22°C	 5-10 Km/h	 5 Km/h  15-21°C
<b>CALVI</b>	 5 à 10 Km/h  12-23°C	 15-21°C	 20-55 Km/h  15-20°C
<b>CORTE</b>	 5 Km/h  8-21°C	 10 Km/h  9-19°C	 5-10 Km/h  12-18°C
<b>OLETTA</b>	 10 Km/h  13-22°C	 5-10 Km/h  14-21°C	 20-30 Km/h  15-20°C
<b>PIETRALBA</b>	 5-10 Km/h  12-21°C	 5-10 Km/h  14-21°C	 5-10Km/h  16-20°C
<b>SAN GIULIANO</b>	 10 Km/h  15-22°C	 10-20 Km/h  16-21°C	

\* Structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal de Corse - Oléiculture : AREFLEC, Fredon Corse, Civam bio Corse, CDA 2A, CDA 2B.

## MOUCHE DE L'OLIVE – *BACTROCERA OLEAE*



D'après le BSV Arboriculture n°28, la mouche de l'olive est toujours présente dans les vergers d'oliviers et ce, dans toutes les zones d'altitude.

Il s'agit vraisemblablement de la dernière génération puisque les températures automnales ne permettront pas à l'insecte de réaliser son cycle biologique complet. Attention toutefois aux conditions climatiques actuelles qui sont toujours favorables à l'activité de ponte.

En octobre, l'incubation de l'œuf peut durer 10 jours et le cycle complet de la larve s'accomplira pendant 20 jours à 2 mois, en fonction des températures, ce qui limite les risques de dégâts sur olives dus aux galeries.

Le seuil de dégâts acceptable pour l'huile à la récolte est de **10% de fruits avec des trous de sortie**.

Dans ces conditions, la trituration doit avoir lieu **dans les 24h** qui suivent la récolte.

### Rappel des risques d'attaque de la mouche de l'olive en fonction de l'altitude

	- 100 mètres	100 m > alt. > 300 m	+ 300 m
Températures favorables = apparition de la mouche	Mai	Fin juin – début juillet	Mi juillet
	<b>Risque de forte attaque : septembre-octobre</b>		
Températures défavorables = fin des attaques	Fin novembre	Octobre	Septembre
	<b>15°C &gt; T°C &gt; 30°C</b>		

### Zone inférieure à 150 mètres d'altitude :

- Si vous avez réalisé un traitement récemment (depuis 15-20 jours) et que le nombre d'insectes comptabilisé dans vos pièges est inférieur à 1 mouche/piège/jour, il est inutile de traiter.
- Si vous comptez plus d'1 mouche/piège/jour pendant plusieurs jours utilisez un traitement préventif visant l'insecte adulte (DAR de 7 jours).
- Si vous n'avez pas encore traité et que de nouvelles piqûres de ponte sont observées, utilisez un produit curatif, de préférence à DAR court en prévision de la **RECOLTE** (ex : "Calypso" à base de Thiaclopride → DAR de 14 jours).



**aux limitations d'utilisation et  
aux délais avant récolte**

## Information réglementaire – Le DAR

**Délai d'emploi Avant Récolte (DAR) :** c'est le nombre de jours pendant lequel un produit ne doit pas être utilisé sur une culture avant sa récolte pour que celle-ci soit commercialisable. Il est mentionné sur l'étiquette du produit. Le respect des DAR constitue l'une des conditions pour ne pas dépasser les Limites Maximales de Résidus (LMR).

## En agriculture raisonnée

	Traitement curatif/larvicide	Nombre d'applications par campagne	Délai avant récolte
Spécialités à base de	DIMETHOATE (Rogor, Danadim...)	2	<b>28 jours</b>
	THIACLOPRIDE (Calypso...)	2	<b>14 jours</b>
	<b>Traitement adulticide</b>		
Spécialités à base de	LAMBDA-CYHALOTHRINE (Karaté Xpress...)	2	<b>7 jours</b>
	DELTAMETHRINE (Decis...)	3	

## En agriculture biologique



	Traitement préventif	Nombre d'applications par campagne	Délai avant récolte
Spécialités à base de	SPINOSAD (Synéis appât)	4	<b>28 jours</b>
	ARGILE BLANCHE	6	<b>Pas de DAR mais éviter de traiter 15 jours avant la récolte</b>

## Informations spéciales sur le lessivage des insecticides par la pluie

- D'après son fabricant, le **Syneïs Appât** est lessivé à partir de 10 mm de pluie cumulée.
- Il faut 20 mm de pluie pour lessiver l'**argile**.
- La tenue au lessivage des **adulticides** à base de **deltaméthrine** et de **lambda-cyhalothrine**) est estimée à 20-25 mm.
- Les produits **curatifs** à base de **diméthoate** et de **thiaclopride** ne sont pas lessivés sauf s'il pleut plus de 25 mm dans les 6 heures qui suivent le traitement.

## L'ŒIL DE PAON – *FUSICLADIUM OLEAGINEUM* (*SPILOCAEA OLEAGINUM*)

**D'après le BSV Arboriculture n°28 les conditions météorologiques sont favorables à la propagation et au développement de la maladie.**

**Seuil de nuisibilité** : + de 15 % de feuilles malades. Le seuil de tolérance est à 10 % de feuilles présentant les symptômes.

### **Deux méthodes de lutte existent selon l'état du verger :**

- **Traitements préventifs** : au cuivre et au mancozèbe. Nombreuses spécialités commerciales.

Appliquer les traitements à l'approche d'un épisode pluvieux **OU** si la dernière application préventive date de **plus d'un mois**. Assurer une couverture continue à l'automne (et au printemps). Renouveler le traitement lorsque celui-ci a été **lessivé**, c'est-à-dire après 20 à 50 mm d'eau au maximum selon les formulations, répartis en une seule fois ou cumulés sur plusieurs événements pluvieux.

Pour des traitements à la bouillie bordelaise, il est possible d'utiliser la ½ dose préconisée pour limiter les doses de cuivre métal par hectare.



Respecter la dose annuelle de cuivre métal apportée sur le verger, qui est de 6 kg /ha /an.

- **Traitements curatifs** : avec le krésoxim-méthyl (spécialité commerciale : STROBY DF à 0.020%).

Appliquer cette spécialité avant ou après les pluies, surtout s'il y a eu un déficit de traitement à la saison précédente. Effectuer au maximum deux traitements avec ce produit, alterner avec du cuivre. Produit non lessivable, mais non systémique.

Attention, le **Délai Avant Récolte** varie de **3 à 21 jours** selon le produit cuprique utilisé.